



*à compléter par la chancellerie*

NUMÉRO : PO23.006

TH 675769

DÉPOSÉ LE : 10.12.2023

ATTRIBUTION À : PRÉ-SCOLAIRE,  
PARA-SCOLAIRE

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :  
14.12.2023

Lieu et date : Chézard-St-Martin, le 8 décembre 2023

---

Au nom du ou des groupe/s : Verts-Vert'Libéraux et socialiste

---

Auteur ou premier signataire : Clarence Chollet

---

Autres signataires (prénoms, noms) : Yves Pessina, Nicolas Comment. Elena Grifasi Favre, Laurent Debrot, Daniel Canonica, Michel Faragalli, Alain Lugon, Laurent Oppliger, Ahmed Muratovic

---

## Postulat

---

Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire

---

### Objectif du postulat :

---

Le Conseil général demande le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire, par exemple par un rythme plus soutenu de séances, par des compétences élargies ou par sa transformation en commission du Conseil général.

### Développement :

---

Ces derniers mois, de nombreux objets ont été déposés au sein du Conseil général concernant l'accueil parascolaire des enfants dans le Val-de-Ruz : pétitions, motions (populaires), postulats et initiatives. Le Conseil communal a livré le 27 novembre un rapport proposant le classement de 5 de ces objets. Or, la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire n'a siégé qu'une seule fois depuis le début

### Le postulat :

- est déposé par écrit à la présidence du Conseil général ou à la chancellerie, à l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information.



Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire

de la législature. Cette situation révèle une lacune qu'il s'agit de combler afin que les démarches du Conseil communal soient renforcées par une consultation préalable des acteurs du terrain et politiques. La commission existante pourrait être renforcée dans ses tâches et dans son rythme de séances ou elle pourrait être dissoute et remplacée par une commission du Conseil général avec compétences pour proposer des projets et consulter elles-mêmes les organismes concernés.